



Comparaison des taux de primes par 14 jours		Sans utilisation du surplus	Avec le surplus utilisé	Sans utilisation du surplus	Avec le surplus utilisé	
ASSURANCE MALADIE	Régime 1	▪ individuelle	37,83 \$	32,83 \$	39,19 \$	33,16 \$
		▪ monoparentale	47,27 \$	41,02 \$	48,97 \$	41,38 \$
		▪ familiale	85,12 \$	73,87 \$	88,18 \$	74,52 \$
	Régime 2	▪ individuelle	54,04 \$	49,04 \$	55,99 \$	49,96 \$
		▪ monoparentale	67,57 \$	61,32 \$	70,00 \$	62,41 \$
		▪ familiale	121,59 \$	110,34 \$	125,97 \$	112,41 \$
	Option 1	▪ individuelle	3,50 \$	3,50 \$	3,63 \$	3,63 \$
		▪ monoparentale	4,38 \$	4,38 \$	4,54 \$	4,54 \$
		▪ familiale	7,88 \$	7,88 \$	8,16 \$	8,16 \$
	Option 2	▪ individuelle	11,66 \$	11,66 \$	12,08 \$	12,08 \$
		▪ monoparentale	14,58 \$	14,58 \$	15,10 \$	15,10 \$
		▪ familiale	26,24 \$	26,24 \$	27,18 \$	27,18 \$

Le déboursé de la personne adhérente correspond au taux indiqué **moins** la contribution de l'employeur (prévue à la clause 5-3.25 de la convention) et l'**ajout** de la taxe de vente de 9 %

La contribution de l'employeur varie en fonction du poste détenu par la personne salariée et est maintenue pour la durée de la convention collective à : 70 % et plus = pleine contribution de 2,80 \$ individuel ou 6,99 \$ familial et monoparental ; moins de 70 % = 1/2 contribution pour un total de 1,40 \$ individuel ou 3,50 \$ familial et monoparental. Ce montant est un avantage imposable.

**Utilisation des surplus : En 2020, il y aura un congé de prime par 14 jours de 6,03 \$ pour une protection individuelle, de 7,59 \$ pour une protection monoparentale et de 13,56 \$ pour une protection familiale. Cette utilisation est justifiée par l'obtention du montant de 3,1 millions \$ additionnel de l'employeur lors de la dernière négociation de la convention collective.**

		Mars 2019	Janvier 2020
Assurance vie	❖ des adhérents de base (après l'application de la subvention de 0,01 \$)	0,105 \$/1 000 \$	0,105 \$/1 000 \$
	❖ des personnes à charge		
	▪ monoparentale	0,14 \$	0,14 \$
	▪ familiale	0,42 \$	0,42 \$
	❖ décès ou mutilation accidentels	0,015 \$/1 000 \$	0,015 \$/1 000 \$
Assurance invalidité	❖ longue durée	1,315 % du salaire brut	1,407 % du salaire brut
Assurance soins dentaires	▪ individuelle	15,66 \$	15,66 \$
	▪ monoparentale	22,24 \$	22,24 \$
	▪ familiale	41,96 \$	41,96 \$